

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne, le 24 mars 2021

MALADIE PROFESSIONNELLE : 4 ANS D'INERTIE !!!

Quatre ans, c'est le temps qu'il aura fallu au ministère pour annoncer la parution prochaine d'un décret portant sur la **création d'un nouveau tableau de maladie professionnelle relatif au cancer du rein.**

Pourtant la Commission Spécialisée " maladie professionnelle " avait émis un avis favorable en Juillet 2017 !!!

Il permettra ENFIN **aux victimes** d'un cancer du rein consécutif à une exposition au trichloréthylène **de bénéficier d'une reconnaissance et d'une indemnisation.**

Il est plus que regrettable, voire inadmissible, que des victimes ou leurs proches en cas de décès aient été privés de leurs droits en raison de cet attentisme. Combien de victimes et de morts au cours de ces quatre années ???

Compte-tenu de la complexité des démarches, les victimes ou leurs proches sont invités à prendre contact avec la FNATH pour être accompagnés : www.fnath.org

Contact : Hervé GUINDÉ
04 77 49 42 37 - communication@fnath.com
Suivez-nous sur

